



SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE	P3
Qu'est-ce qu'un SCOT ?	P4
Synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement	P6
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables	P21
Le Document d'Orientations et d'Objectifs et le DAAC	P29
La mise en œuvre et le suivi	P36
MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT	P37
Processus de mise en œuvre du SCOT	P38
Les indicateurs de suivi	P41



Résumé non technique



Qu'est-ce qu'un SCOT?

Le SCOT est un document de planification définissant à l'échelle d'un bassin de vie le Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour les 15 à 20 prochaines années.

Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie, ...)

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Il contient 3 documents:

 Un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale du projet d'aménagement notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... et assure la cohérence, entre les différents documents de planification communaux et intercommunaux

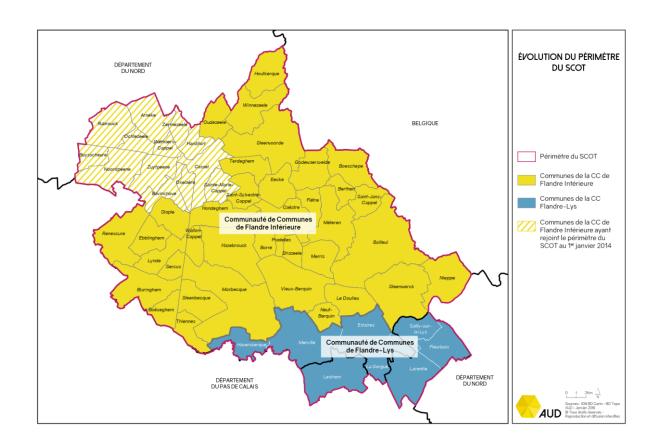
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui est opposable juridiquement aux PLU/PLUI, PLH/PLUIH, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5ha...)

Il peut également contenir de manière volontaire un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Le SCOT de Flandre et Lys fédère 2 communautés de communes regroupant plus de 140.000 habitants. Il s'étend sur un territoire de 756 km² répartis sur deux départements, le Nord et le Pas-de-Calais











Synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

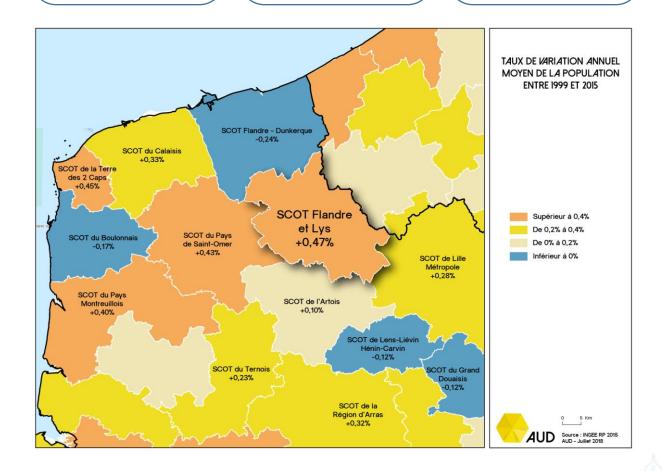
L'élaboration du SCOT s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic de territoire et d'un état initial de l'environnement identifiant les dynamiques en cours au sein de la Flandre et Lys.

L'analyse démographique

Croissance de la population plus soutenue que sur les territoires alentours

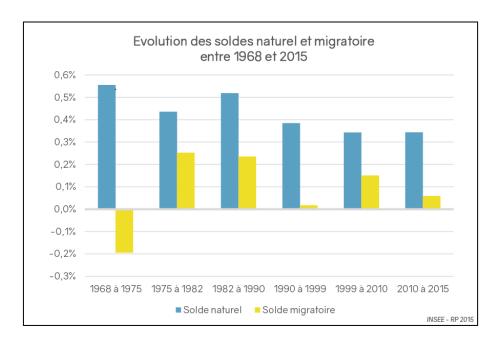
Un solde migratoire à son plus haut niveau depuis 40 ans

Un solde naturel qui se contracte







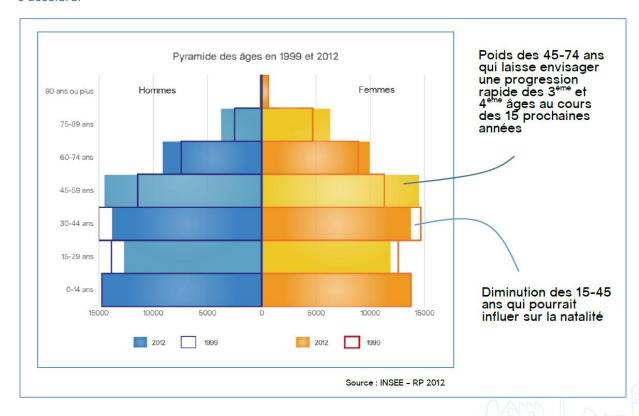




+ 10 000 habitants en 1999 et 2015

+ 650 habitants par

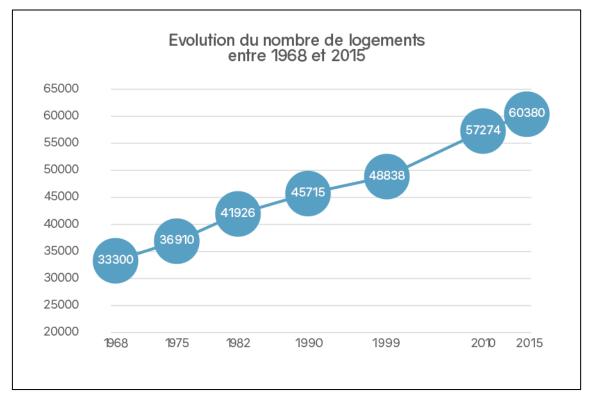
Un vieillissement de la population moins prononcé que sur les territoires voisins mais qui devrait s'accélérer

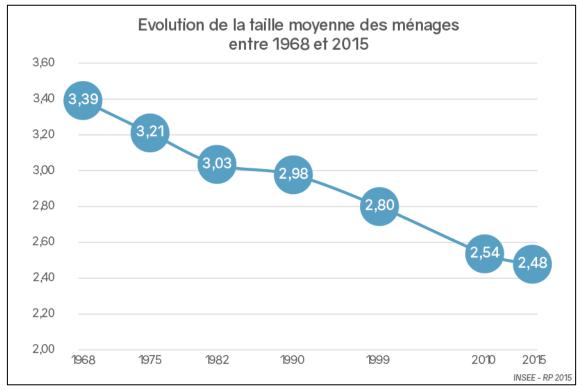






Une évolution de la production de logements qui contraste avec la taille des ménages



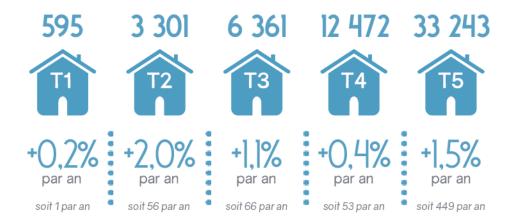




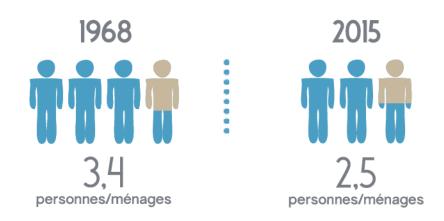




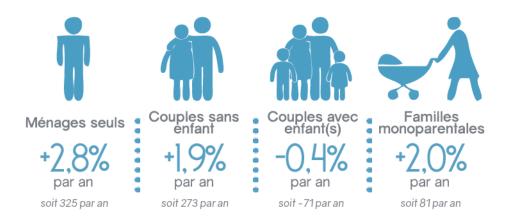
ÉVOLUTION DES RP SELON LE NOMBRE DE PIÈCES ENTRE 1999 ET 2015 (INSEE)



ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES LOGEMENTS ENTRE 1999 ET 2015 (INSEE)



ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ENTRE 1999 ET 2015 (INSEE)









L'analyse démographique a mis en évidence 4 constats majeurs pour le SCOT :

- Le solde naturel qui constitue depuis les années 1960 le principal moteur de la croissance démographique est en perte de vitesse. Il est par ailleurs fortement probable que cette tendance se confirme dans les années à venir
- L'attractivité résidentielle est à son plus haut niveau depuis 40 ans au sein d'une Région où le solde migratoire demeure déficitaire.
- Le vieillissement de la population reste moins prononcé que sur les territoires voisins, notamment le littoral Belge, mais les éléments d'analyse portent à croire qu'il devrait rapidement s'accélérer. En conséquence, la diminution de la taille moyenne des ménages devrait se poursuivre.
- Depuis 1999 la dynamique démographique a essentiellement bénéficié aux plus petites communes.

Sous l'effet de ces évolutions démographiques positives et de son attractivité résidentielle, la Flandre et Lys a connu depuis les années 1960 une importante dynamique de constructions de logements.

Ce contexte favorable s'est majoritairement traduit par la production de maisons individuelles de grandes tailles pour des propriétaires occupants. Il a également permis au territoire de disposer d'un parc de logements qui selon les indicateurs disponibles semble globalement de meilleure qualité que sur l'ensemble du département ou de la Région.

Néanmoins, le diagnostic pointe plusieurs points de vigilances et évolutions probables à anticiper dans la définition des stratégies à déployer en matière d'habitat. D'une part, la conjoncture actuelle est marquée à la fois par la diminution de la production de logements et un accroissement assez sensible de la vacance, qui reste malgré tout en deçà de la moyenne régionale. Une attention particulière doit ainsi être portée sur la poursuite de ces tendances et sur l'évolution des logements vacants de longue durée et du Parc Privé Potentiellement Indigne. Afin de garantir la qualité du parc de logements anciens, les initiatives visant à résorber l'habitat dégradé et à encourager la réhabilitation énergétique des logements les énergivores pourraient ainsi être renforcées.

D'autre part, le territoire pourrait dans les années à venir être confronté à des enjeux d'adaptation de l'offre aux évolutions sociodémographiques. Si, au cours des dernières années, la Flandre et Lys a essentiellement produit de grands logements, la croissance probable des petits ménages et le vieillissement en cours de la population posent nécessairement la question de la diversification du parc au profit de l'amélioration du parcours résidentiel. Dans ce contexte, le marché locatif apparaît comme un élément d'attractivité des ieunes ménages une réponse l'accroissement du nombre de personnes âgées. Enfin, le territoire devra renforcer le poids du logement locatif conventionnés au sein du parc de résidences principales.

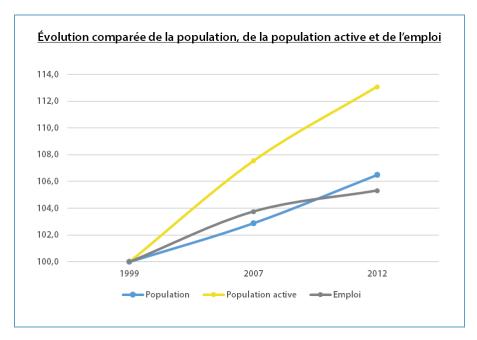
Toutefois, dans ce domaine, les volumes importants de logements à réaliser sur les communes soumises à l'article 55 de loi SRU, interrogent sur la capacité technique et financière réelle de répondre aux obligations réglementaires à court et moyen termes. Ils posent également la question de l'équilibre du développement de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire.



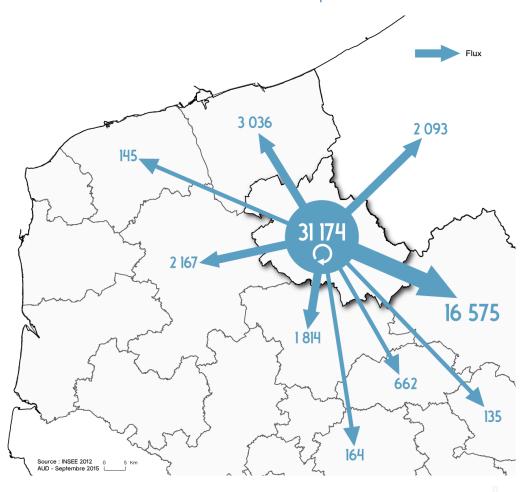


Développement économique

Un nombre d'emplois qui évolue positivement, mais à un rythme moins soutenu que la population et le nombre d'actifs



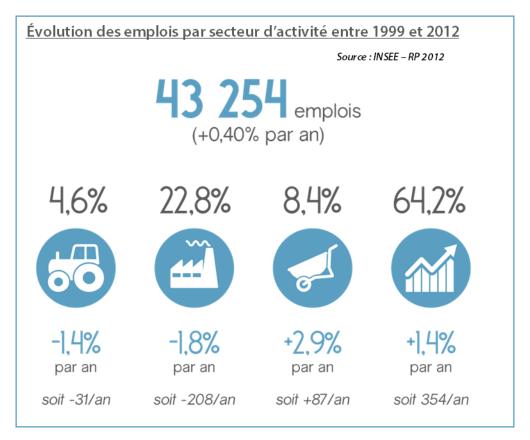
Des déplacements domicile-travail vers les territoires voisins qui s'accroissent



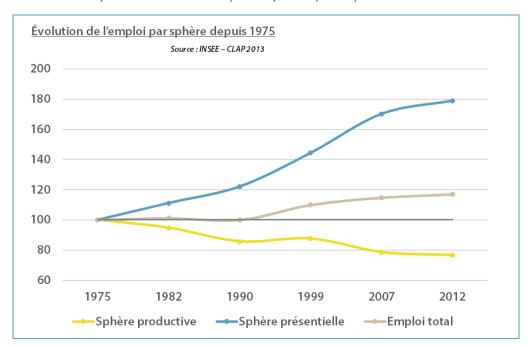




Un poids élevé de l'industrie dans les effectifs



Une croissance des emplois essentiellement portée par la sphère présentielle



Les analyses montrent que ces dernières années l'évolution de l'emploi a été moins

rapide que celle de la population active et qu'un nombre croissant d'habitants de Flandre





et Lys va travailler sur les bassins limitrophes, notamment la métropole Lilloise. La fonction résidentielle du SCOT et ses interrelations avec les territoires alentours semblent ainsi se renforcer.

Le diagnostic a néanmoins mis en évidence des polarités importantes au sein du SCOT autour notamment d'activités industrielles sur la commune de Lestrem et des services, commerces et administrations publiques sur les villes de Bailleul et d'Hazebrouck. La vallée de la Lys, le secteur Renescure-Blaringhem et l'axe A25 apparaissent également clairement comme des espaces privilégiés pour le développement économique du territoire. Ces secteurs concentrent en outre l'essentiel de l'armature commerciale et les principaux projets de développement de zones d'activités.

Par ailleurs si les industries, notamment l'agroalimentaire, demeurent des acteurs majeurs du tissu économique local et conservent des effectifs particulièrement importants, depuis les années 1970 la création d'emplois est essentiellement soutenue par les activités de la sphère présentielle. En outre, ce champ de l'économie reste globalement moins présent en Flandre et Lys que sur le reste de la Région et semble donc pouvoir constituer un levier de croissance probablement conséquent.

Dans ce domaine, le SCOT a certainement encore de nombreux atouts à faire valoir. Ainsi, sa position géographique privilégiée et la qualité de son cadre de vie sont identifiées par de nombreux acteurs comme des facteurs déterminants pour son développement touristique et la poursuite de son attractivité résidentielle.

Les évolutions démographiques prévisibles devraient également induire une recrudescence des besoins de main d'œuvre dans les métiers des services à la personne et de la santé. De même les enjeux relatifs à la transition écologique et la troisième révolution industrielle qui entend réinventer la mobilité, soutenir le développement de l'économie des réseaux et la sobriété énergétique des territoires pourraient constituer des leviers d'emplois non négligeables.

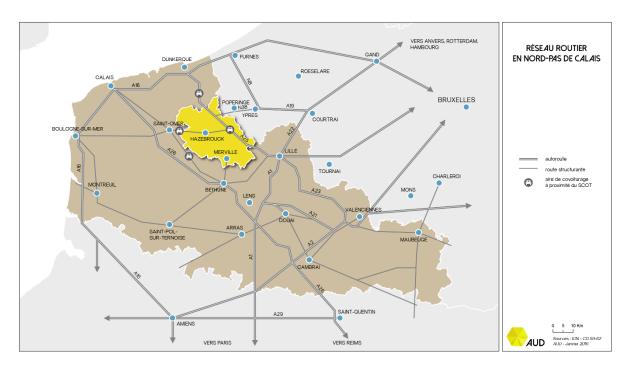
Dans le domaine économique, l'un des enjeux de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale sera donc probablement de garantir au travers du projet de territoire la mise en œuvre des conditions favorables au développement de ces activités économiques endogènes.

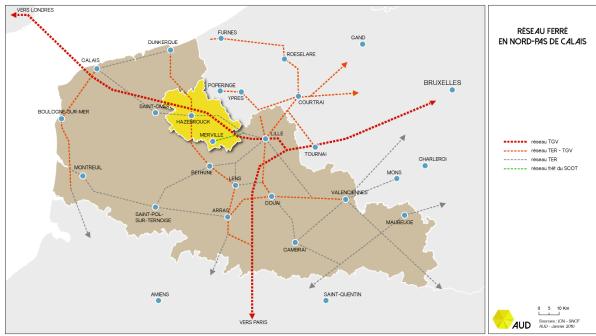




Transports et de la mobilité,

Un réseau d'infrastructures performantes qui connecte le territoire au reste de l'Euro-région

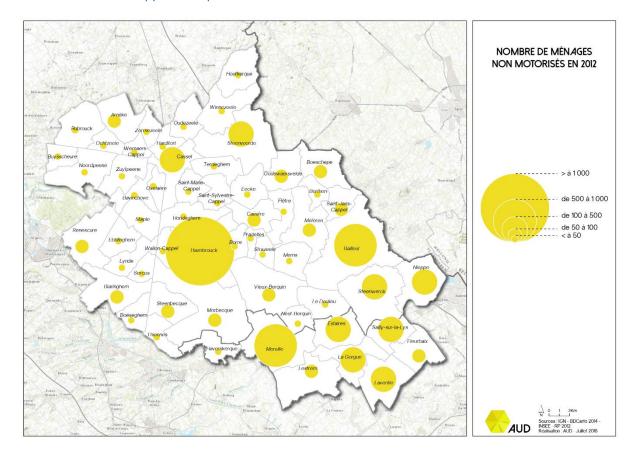








Un modèle de développement qui montre certaines limites







La Flandre et Lys jouit d'un réseau important d'infrastructures de transport, notamment routières et ferroviaires, qui lui assure des connexions rapides avec les principales métropoles et agglomérations de l'Eurorégion. La qualité de ce réseau a semble-t-il était un facteur déterminant dans le développement du territoire et son attractivité résidentielle en permettant à un nombre important d'habitants d'accéder dans de bonnes conditions aux bassins d'emplois limitrophes.

Toutefois, il convient de souligner l'absence de connexions transfrontalières en transport en commun et des disparités dans la desserte du territoire. A titre d'illustration, la Communauté de Communes Flandre Lys ne dispose d'aucun arrêt ferroviaire et possède un réseau moins dense de routes départementales de première catégorie.

Ces « carences » sont notamment en partie compensée par la politique des lignes interurbaines du Conseil Départemental du Nord qui s'inscrit en complément de l'offre ferroviaire, notamment pour les liaisons avec la métropole Lilloise. Elle répond de surcroit aux enjeux d'accès de l'ensemble des publics à la mobilité en proposant des tarifs plus attractifs que la voiture ou le train.

Malgré l'existence de ces alternatives, on constate que la voiture individuelle occupe encore une place hégémonique dans les habitudes de déplacements de la Flandre et Lys. Plusieurs limites à ce modèle centré sur l'automobile semblent cependant apparaître.

 D'une part le renchérissement durable des prix de l'énergie accroit l'effort que doivent consentir les ménages pour leurs dépenses de carburant et pourrait augmenter dans les années à venir la part de la population en précarité énergétique sur les territoires les plus éloignés des grands pôles d'emplois et de services.

- D'autre part, les perspectives démographiques et notamment l'accroissement probable du 4ème âge posent clairement la question des alternatives à développer pour éviter l'isolement des personnes non motorisées, dans un territoire où d'ores et déjà plus de 6.700 ménages ne disposent d'aucune voiture.
- Enfin les préoccupations liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'engorgement des infrastructures majeures (notamment l'A25 en direction de Lille) imposeront certainement de réorienter les stratégies de mobilité développées ces dernières décennies sur les territoires.

Dans ce domaine, des initiatives ont d'ores et déjà été prises par les collectivités afin de soutenir le développement des déplacements cyclables ou de nouveaux usages de la voiture par la promotion du covoiturage et du véhicule électrique.

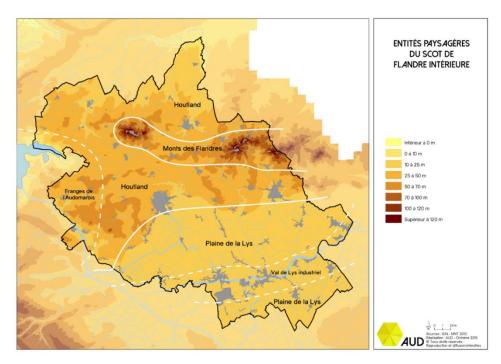
L'analyse menée montre par ailleurs que l'anticipation de l'impact pour le territoire des grands projets régionaux d'infrastructures de transport, dont le Canal Seine-Nord ou les réflexions sur le Réseau Express Grand Lille, constituera un élément déterminant pour le développement futur de la Flandre et Lys.



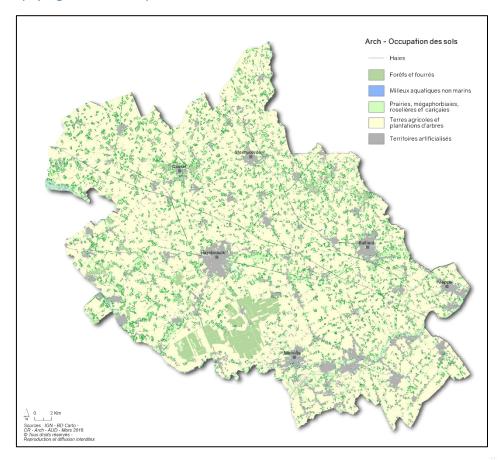


L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Une qualité paysagère et patrimoniale largement reconnue à préserver comme outils de développement du territoire

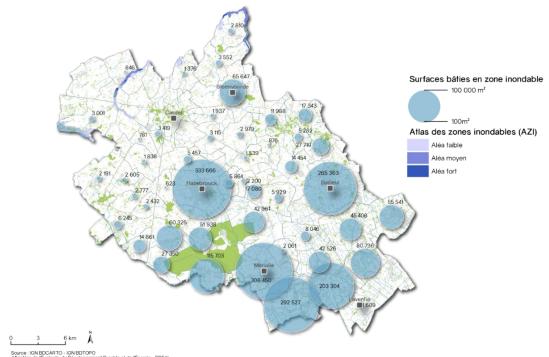


Une qualité paysagère soutenue par les éléments de la Trame Verte et Bleue

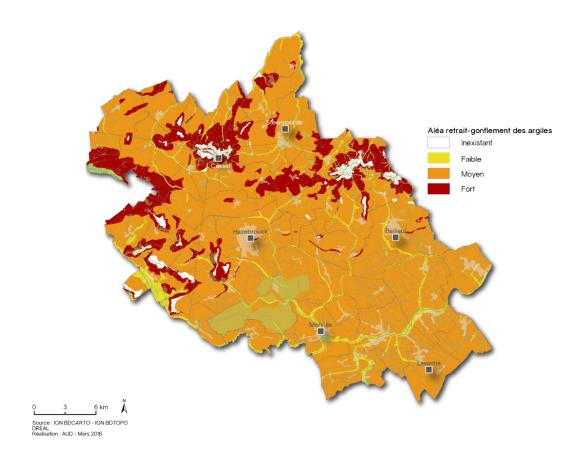


Des risques à anticiper dans les politiques d'aménagement du territoire



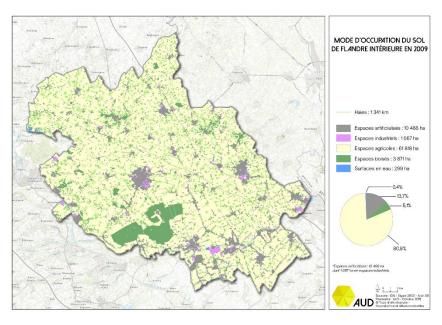


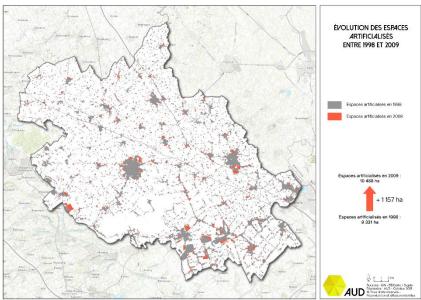






Un territoire occupé à plus de 80% par l'agriculture





de la surface est occupée par des espaces agricoles (62442,4 ha)

de surfaces artificialisées (contre 16,7% à l'échelle nationale)

Parmi les espaces artificialisés (9 855,8 ha): 1 143,9 ha d'espaces industriels, soit 1,5% de la surface totale

5% de la surface est occupée par des espaces boisés (3 869 ha)



L'Etat Initial de l'Environnement a démontré que le SCOT bénéficie d'un cadre de vie remarquable qui s'appuie largement sur la qualité des paysages, du patrimoine bâti et des milieux naturels qui participent largement à son attractivité.

Néanmoins dans un contexte marqué par de nombreuses transitions énergétiques, écologiques ou sociétales, l'analyse a également démontré de nombreux points de fragilité qu'il convient de prendre en compte dans les politiques d'aménagement, notamment :

 Une réelle sensibilité aux risques naturels, notamment les inondations et les mouvements de terrains qui pourraient s'accroître avec le changement climatique

- Un modèle d'aménagement du territoire qui au cours des dernières décennies a été consommateurs d'espaces et énergétiquement peu économe
- Un risque de banalisation des paysages et de poursuite de la consommation d'espaces naturels et agricoles pour répondre aux besoins liés au développement démographique et économique du territoire

Ainsi au cours des 10 dernières années, le territoire a consommé au profit de l'urbanisation environ 900 hectares de terres naturelles et agricoles soit un rythme nettement supérieur aux objectifs établis dans le SCOT approuvé en 2009

et Lus

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le projet d'aménagement et de développement durables (le PADD) est l'expression du projet politique partagé d'évolution du territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

Compte tenu des différents enjeux mis en avant dans le diagnostic, le PADD du SCOT Flandre et Lys souhaite engager le territoire dans une trajectoire de développement soutenable au travers de 4 axes complémentaires

Affirmer la Flandre et Lys en tant que territoire économiquement structurant en région en valorisant ses atouts :

Le diagnostic a démontré que la position géographique de la Flandre et Lys au sein de l'ensemble régional et plus largement de l'euro-région a constitué l'un des principaux leviers de développement du territoire. Sa situation d'interface entre la Métropole Européenne de Lille, véritable moteur de l'économie régionale, et le Littoral transfrontalier Manche - Mer du Nord, conjuguée à un cadre de vie recherché a en effet permis au territoire de connaître une attractivité résidentielle à son plus haut niveau depuis plus de 40 ans.

Néanmoins, si ces mécanismes ont permis de maintenir une évolution démographique positive, ils contribuent également à renforcer la dépendance du SCOT Flandre et Lys aux bassins d'emplois alentours contrastant ainsi avec les ambitions portées par le premier Schéma des Cohérence Territoriale.

En conséquence, le PADD réaffirme fortement la capacité du territoire à s'imposer comme un espace économiquement structurant en Région, grâce à la mobilisation de ses atouts intrinsèques.

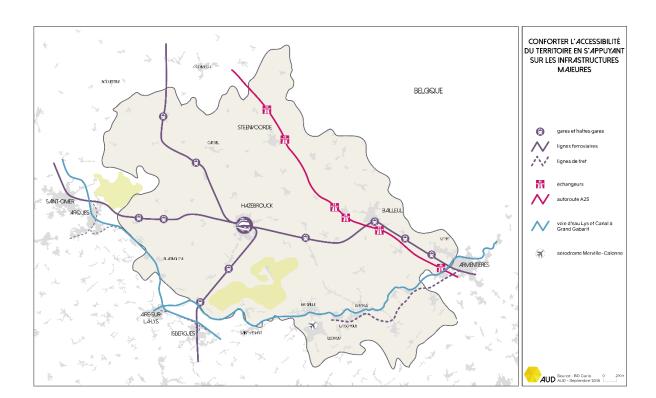
Dans ce contexte, la valorisation de sa position géographique au sein l'Euro-région demeurera un facteur de développement. Elle pourrait même être accentuée envisageant désormais le renforcement « des coopérations à 360° ». En effet, si au cours des dernières décennies les politiques d'aménagement du territoire menées à grande échelle ont particulièrement cherchées à structurer les relations entre la métropole Lilloise et le Littoral en orientant principalement les grandes infrastructures dans une logique Nord-Sud, les coopérations transversales entre le territoire Flandre et Lys, et des territoires tels que l'Audomarois ou la Flandre Occidentale Belge pourraient également être davantage recherchées. Le territoire devra de surcroit miser sur la mobilisation de nombreux potentiels le différenciant des grandes dynamiques métropolitaines voisines.

Cet axe s'organise autour de 6 parties :

- Conforter l'ancrage et l'accessibilité du territoire en s'appuyant sur les infrastructures majeures
- Maintenir un espace agricole majeur en Région
- Affirmer le territoire comme destination touristique
- Préserver un aménagement commercial équilibré



• Faire de l'attractivité résidentielle un moteur du développement économique



Valoriser les complémentarités et Organiser les solidarités territoriales au sein du SCOT Flandre et Lys et à ses franges immédiates :

Face aux évolutions sociodémographiques en cours, aux objectifs relatifs au développement économique local et à la montée en puissance des préoccupations environnementales et des enjeux du développement durable, le projet de territoire réaffirme, dans la lignée des orientations du premier SCOT, la nécessité de valoriser les complémentarités et d'organiser les solidarités au sein du SCOT Flandre et Lys et à ses franges immédiates.

Il s'agit donc au travers de cet axe de s'appuyer sur la diversité du territoire au service de son développement et du bien-être de ses habitants.

Au regard du vieillissement de la population, il convient ainsi d'aménager un territoire répondant désormais aux besoins de 4 générations et favorisant la mixité générationnelle, par une offre de logements et de services adaptés.

Il s'agira également d'articuler les enjeux de développement économique et ceux de la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Le diagnostic de territoire a notamment démontré que ces objectifs n'étaient absolument pas antinomiques et que la préservation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité pouvait être de puissants facteurs d'attractivité au sein du SCOT Flandre et Lys.

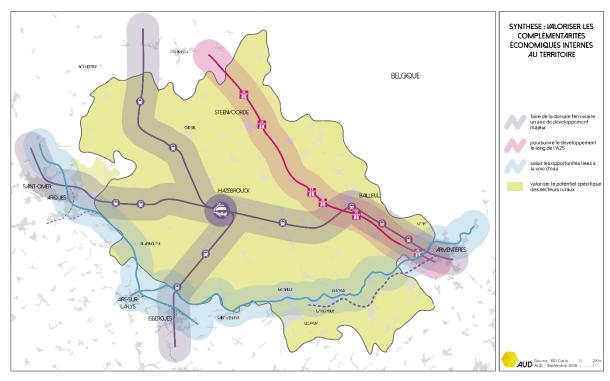
Le développement économique devra par ailleurs s'appuyer sur les potentiels offerts sur certains espaces (la dorsale ferroviaire, la voie d'eau, l'autoroute, la trame rurale, ...) pour diversifier les opportunités et répondre plus efficacement aux attentes de tout type d'entreprises.

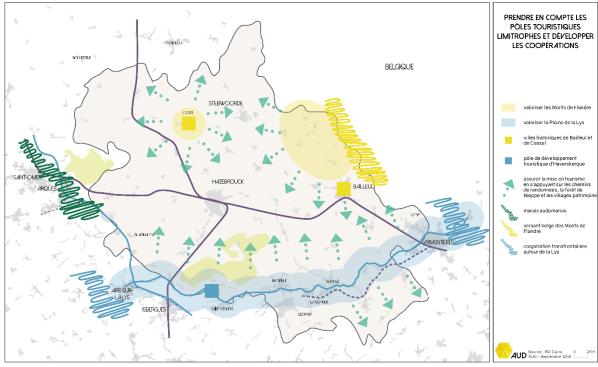
Il s'agira enfin dans un contexte marqué par la multiplication des canaux de commercialisation et une progression rapide des surfaces commerciales de trouver un équilibre et une complémentarité entre les centres-villes et de villages et le commerce de périphérie.

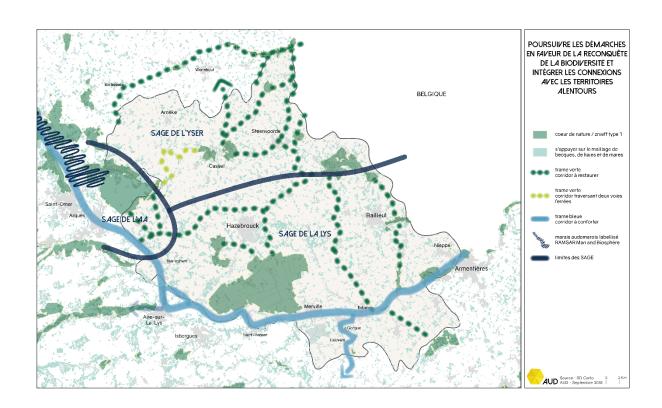
Cet axe s'organise autour de 5 parties :

- Promouvoir un développement territorial qui favorise le vivre ensemble et les liens sociaux
- Valoriser les complémentarités économiques internes aux territoires
- Assurer un développement commercial harmonieux
- Valoriser les sites de développement touristique majeurs et les mettre en réseau
- Poursuivre les démarches en faveur de la reconquête de la biodiversité









Innover dans l'aménagement du territoire en intégrant les nouveaux contextes numériques et énergétiques :

Le bilan de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale a pointé face aux évolutions sociétales, aux enjeux énergétiques et à la révolution numérique, la nécessité pour la Flandre et Lys d'innover dans ses politiques en matière d'aménagement.

En effet, les analyses ont démontré que la prise en compte de ces nombreuses mutations conditionnerait l'attractivité du territoire.

Les travaux menés dans le cadre de la révision du SCOT ont ainsi identifié 4 objectifs majeurs sur lesquels la stratégie territoriale devra être plus fortement affirmée afin de répondre aux enjeux contemporains :

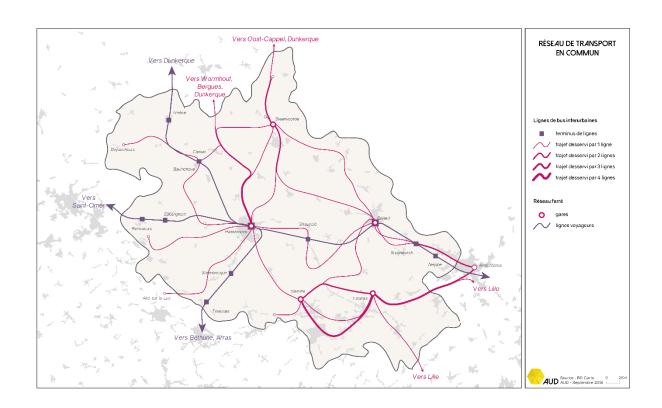
- Articuler les stratégies de développement urbain et de déplacements pour favoriser de nouvelles mobilités
- Repenser la conception des projets d'aménagement pour promouvoir des

- opérations plus intégrées d'un point de vue environnemental
- Promouvoir un territoire énergétiquement sobre
- Accompagner les évolutions numériques

Le diagnostic et l'Etat initial de l'environnement ont, en effet, démontré que par la qualité de ses infrastructures, son organisation spatiale, ses caractéristiques géographiques et les politiques publiques engagées, la Flandre et Lys peut pleinement répondre à ces enjeux.

Le Schéma de Cohérence Territoriale porte donc comme ambition d'inscrire le territoire dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques en cours.





Assurer collectivement la mise en œuvre d'objectifs partagés

Le bilan du SCOT précédent a notamment souligné l'enjeu de la définition d'une mise en œuvre concertée et partagée du document.

La réussite du projet de territoire dépendra, en effet, de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux sur les objectifs partagés qu'il définit.

Elle devra pour cela s'appuyer sur :

- Une définition claire des orientations du SCOT et de leurs prises en compte dans les politiques d'aménagement développées à toutes les échelles
- Des modalités précisées en amont de suivi évaluation des orientations du document

Il s'agira notamment de réaffirmer les objectifs définis par le territoire, lors de l'élaboration de documents d'envergure régionale ou départementale à l'instar du Schéma Régional d'Aménagement Durable et D'Egalité des Territoires.

Le processus de mise en œuvre devra aussi permettre de faciliter l'appropriation des objectifs du SCOT par l'ensemble des acteurs et partenaires locaux et d'assurer sa déclinaison lors notamment de :

- L'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme
 Communaux ou Intercommunaux
- L'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat
- L'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux
- La définition des opérations d'aménagement, projets d'infrastructures ou d'équipements

Pour cela, la dynamique de concertation avec l'ensemble des acteurs, qui a prévalue lors du processus de révision, devra perdurer.

Cet axe s'organise en 2 parties :

- Poursuivre la dynamique démographique et adapter la production de logements en conséquence
- Préparer aujourd'hui le territoire de demain



Le Document d'Orientations et d'Objectifs et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

Dans la lignée du cap fixé par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), définit les mesures qui seront juridiquement opposables aux Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, et Programme Locaux de l'Habitat, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m2, réserves foncières de plus de 5ha...).

Construit en miroir du PADD le DOO du Scot de Flandre et Lys s'organise en deux grandes parties :

- La 1^{ère} partie traite du positionnement du territoire dans l'euro-région et ses connexions avec les territoires voisins, mais également de l'organisation interne du SCOT et la manière dont on préserve et développe les solidarités internes.
- La seconde partie permet de décliner les 3^{ème} et 4^{ème} axes du PADD par les orientations et objectifs qui positionnent le SCOT dans une approche innovante de l'aménagement.

L'adaptation au changement climatique ne fait pas l'objet d'un chapitre dédié mais est distillée dans la 2^{ième} partie, en fonction des thématiques d'aménagement

Créer les conditions de l'attractivité économique du territoire en valorisant les complémentarités internes

L'élaboration du SCOT a démontré que la position stratégique du territoire à l'interface entre la Métropole Européenne de Lille, moteur de l'économie régionale, et le Littoral transfrontalier Manche – Mer du Nord constitue un facteur majeur de développement.

La situation géographique a en outre contribué à soutenir sa croissance démographique marquée par une progression de la population nettement supérieure au reste de la Région. En revanche, ces dernières années, l'emploi local a progressé moins rapidement que la population et le nombre d'habitants du SCOT travaillant sur un autre territoire n'a cessé de croitre.

Fort de ces constats, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables entend tirer parti de la position privilégiée de la Flandre et Lys pour en faire un espace économiquement structurant en Région.

Il souhaite mobiliser ses nombreux atouts, notamment la qualité de ses infrastructures, sa dimension transfrontalière, son potentiel industriel, son dynamisme agricole et son cadre de vie au service du développement économique, touristique et de l'attractivité résidentielle.

L'affirmation de la Flandre et Lys au sein de l'Euro-région nécessitera dans le cadre du SCOT intégrateur, de s'inscrire dans les stratégies nationales, régionales et départementales et de s'articuler avec les objectifs des schémas élaborés aux autres échelles Schéma dont le Régional d'Aménagement de Développement Durables et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Elle nécessitera, également, de valoriser les complémentarités internes à la Flandre et Lys.

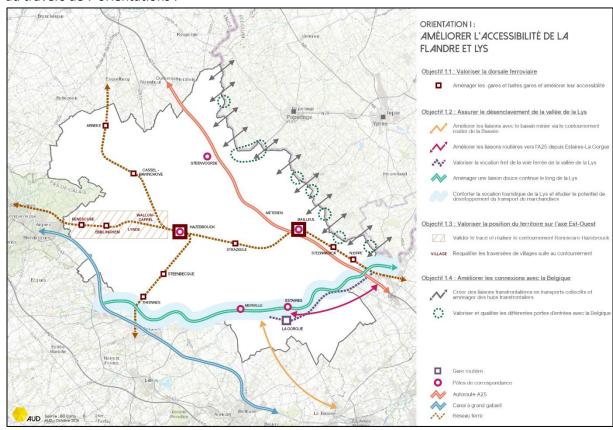


SCOT fixe, Le ainsi, un scénario d'aménagement équilibré mobilisant les potentiels économiques spécifiques différents types d'infrastructures, de l'espace agricole et rurale et des sites environnementaux et patrimoniaux.

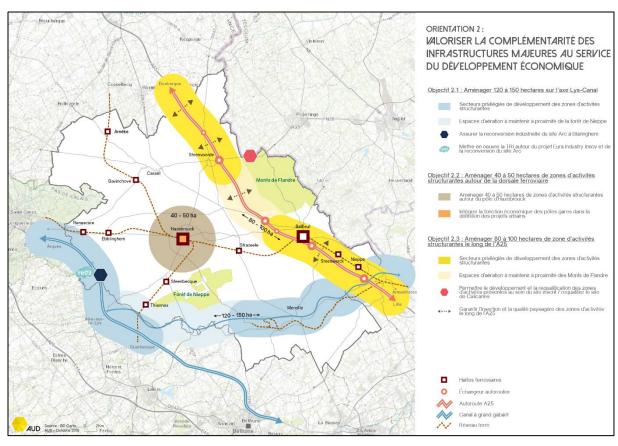
L'articulation et la préservation de ces éléments, dans une logique de complémentarité et de solidarité doit soutenir la progression de l'emploi local.

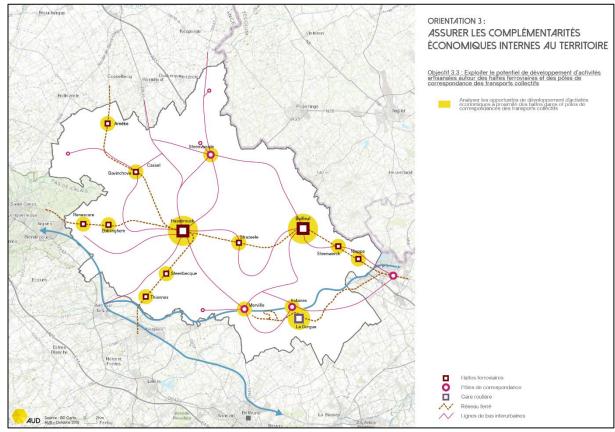
La mise en œuvre de cette ambition se décline au travers de 7 orientations :

- Améliorer l'accessibilité de la Flandre et Lys
- Valoriser la complémentarité des infrastructures majeures au service du développement économique
- Assurer les complémentarités économiques internes au territoire
- Valoriser le potentiel touristique du territoire
- Mettre en réseau l'offre touristique locale
- Assurer un développement commercial harmonieux
- Maintenir une agriculture dynamique et innovante

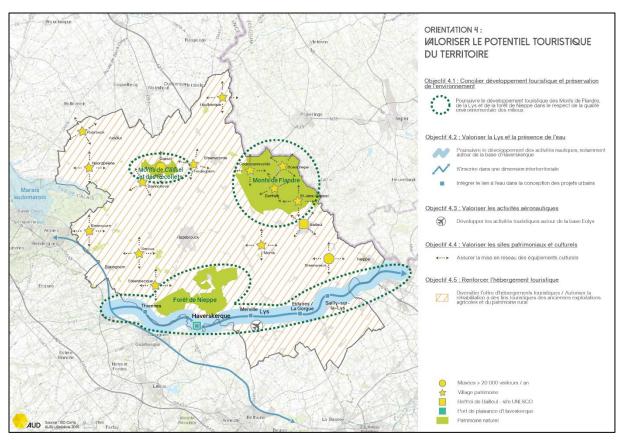


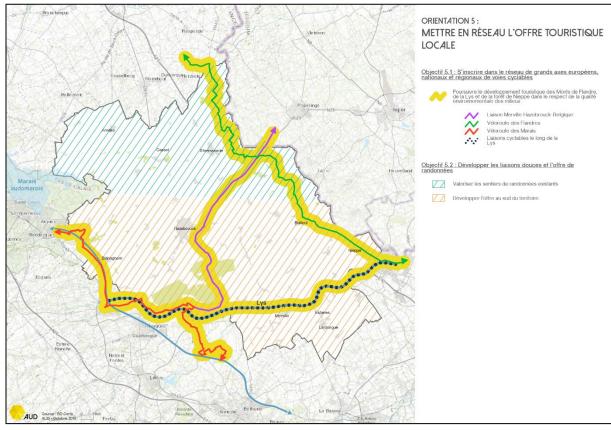




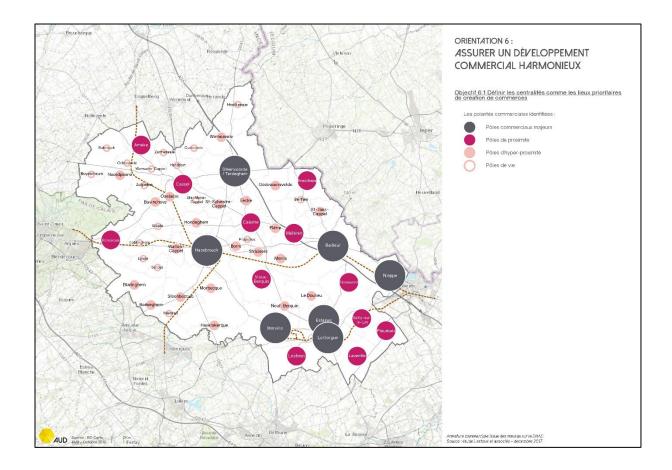








et Lys



Prendre en compte les transitions en cours en innovant dans l'aménagement du territoire

Le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont démontré que comme tous les territoires, la Flandre et Lys doit faire face à de multiples transitions :

- Sociale et sociétale marquée notamment par la cohabitation de 4 générations,
- Technologique, autour de la révolution numérique,
- Energétique, liée à la raréfaction des énergies fossiles et au renchérissement de l'énergie
- Environnementale, due à la lutte et à l'adaptation au changement climatique, et aux enjeux de préservation de la biodiversité.

La prise en compte de ces multiples dimensions dans la poursuite du développement résidentiel et économique conditionnera le développement pérenne du territoire. En conséquence, il sera nécessaire d'innover dans les pratiques d'aménagement et de rompre avec certains modèles mis en œuvre au cours des dernières décennies.

Les orientations et objectifs du SCOT dressent les modalités d'accompagnement de ce changement qui doit permettre l'émergence d'un territoire énergétiquement sobre, une gestion économe du foncier, une meilleure intégration des risques et de la biodiversité dans les projets d'aménagement, et un respect accru à la préservation du patrimoine et des paysages.

Les nouveaux usages numériques constitueront des outils transversaux soutenant ces différentes ambitions.

Le SCOT entend ainsi favoriser l'émergence d'un urbanisme de projet qui nécessitera, dans le cadre de sa mise en œuvre, une construction partenariale des opérations. Il conviendra ainsi d'instaurer une gouvernance partagée assurant l'accompagnement et le suivi des projets qui participeront à atteindre les objectifs communs.

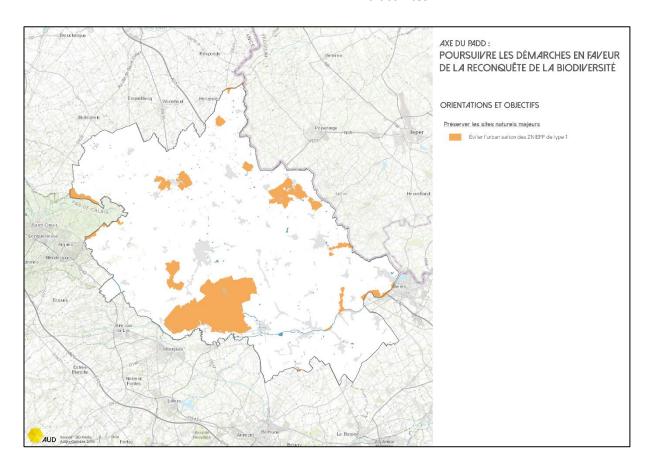


Les Plans Locaux d'Urbanisme, les Programmes Locaux de l'Habitat et les Plans Climat Air Energie Territoriaux constitueront des outils privilégiés de la mise en œuvre des orientations et objectifs du SCOT.

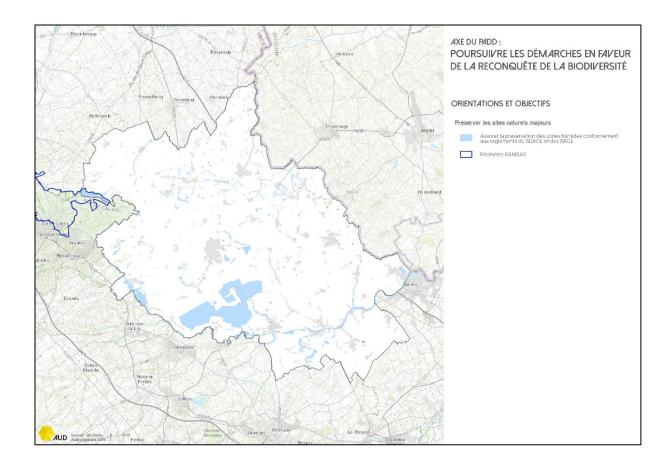
La mise en œuvre de cette ambition se décline au travers de 7 orientations :

- Adapter la production de logements aux enjeux démographiques du cœur de Flandre
- Promouvoir la sobriété énergétique du territoire

- Renforcer la production locale d'énergies renouvelables et de récupération
- Mieux anticiper la gestion des risques et limiter l'exposition des populations
- Accentuer les démarches en faveur de la reconquête de biodiversité
- Prendre en compte les spécificités paysagères des différentes entités de Flandre et Lys
- Prendre en compte les spécificités des différents contextes urbains
- Assurer une gestion frugale du foncier et mettre en œuvre un urbanisme de projet
- Assurer l'aménagement qualitatif des zones d'activités







Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

Afin d'aller plus loin dans la maitrise de l'aménagement commercial et artisanal le Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre a souhaité se doter de manière volontaire d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial permettant de :

- Localiser les centralités urbaines et secteurs d'implantation périphériques présentant des enjeux spécifiques
- Fixer les conditions d'implantation pour le commerce d'importance

Pour y répondre le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial définit des règles autour de 5 grands enjeux :

- Les localisations préférentielles de commerce
- Préserver le commerce en centralité
- Maitriser le développement du commerce de périphérie
- Gérer l'évolution des activités commerciales hors des localisations préférentielles
- Accueillir les nouvelles formes de commerce



La mise en œuvre et le suivi

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document vivant qui fera l'objet d'un suivi régulier et d'une mise en œuvre progressive.

Il est un espace de débat et de dialogue sur les enjeux du territoire qui perdurera pendant sa phase de mise en œuvre par l'instauration d'espaces de concertation permanents associant l'ensemble des acteurs et partenaires locaux.





Processus de mise en œuvre du SCOT

Dans le cadre d'une vision à long terme des enjeux d'aménagement de la Flandre et Lys, le Schéma de Cohérence Territoriale propose une évolution ambitieuse et volontariste du territoire qui nécessitera une mise en œuvre progressive et concertée par l'ensemble des acteurs locaux. L'ambition portée par le SCOT, nécessitera d'être intégrée de manière graduelle dans l'ensemble des politiques publiques afin d'inscrire rapidement le territoire dynamique de dans la définie développement durable collectivement.

Il conviendra donc dès l'approbation du document d'engager un processus de mise en œuvre assurant :

- -Un suivi / une évaluation continue de l'application des orientations et objectifs
- Une gouvernance permettant de conserver le dialogue partenarial mis en place lors de la révision
- Des outils d'informations permettant l'appropriation du document par l'ensemble des acteurs et la prise en compte des objectifs et orientations du SCOT dans la définition des projets communaux ou intercommunaux
- La poursuite de l'analyse prospective sur des enjeux d'avenir définis dans le SCOT

LE SUIVI / L'EVALUATION

L'analyse de l'évolution du territoire et de la mise en œuvre du SCOT fera l'objet d'un suiviévaluation en continu sur la base d'indicateurs clés actualisables de manière annuelle en lien notamment avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure et les institutions du territoire.

Afin de compléter ces analyses annuelles, des bilans triennaux seront réaliser afin de mobiliser davantage d'indicateurs de suivi et de déterminer si l'évolution du territoire en matière de consommation foncière, de production de logements, de développement démographique, de préservation de l'environnement et des paysages, de mobilité et de croissance démographique est conforme aux objectifs fixés dans le SCOT.

Cette démarche sera placée sous l'égide d'un comité de suivi associant à minima :

- Le syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre
- La Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- La Communauté de Communes Flandre Lys
- Les communes du SCOT
- Les services de l'Etat
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental
- Les Chambres consulaires et acteurs économiques
- Les partenaires techniques du syndicat mixte Pays Cœur de Flandre

Ce comité de suivi se réunira à minima deux fois par an afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du document et d'évaluer la pertinence des actions et des objectifs.



LA GOUVERNANCE

Afin de préserver le dialogue partenarial qui a prévalu durant le processus de révision du document, une instance de concertation élargie sera maintenue lors de la mise en œuvre du document « la conférence du SCOT ».

Cette conférence associant les membres du comité de suivi, les acteurs de la société civile, les professionnels de l'aménagement du territoire se réunira au moins deux fois par an, afin de débattre sur les dynamiques en cours sur la Flandre et Lys, et l'application des objectifs du SCOT dans les projets

d'aménagement et politiques publiques menées localement.

La conférence du SCOT sera complétée par d Le maintien d'instance de concertation associant les partenaires institutionnels, les associations locales, les représentants de la société civile, les habitants et les acteurs privés de l'aménagement (promoteurs, aménageurs, ...) afin de garantir l'appropriation collective du Schéma de Cohérence Territoriale et d'échanger sur les enjeux de sa mise en œuvre.

LE SUIVI DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Afin de garantir la mise en œuvre des orientations du SCOT, le Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre accompagnera les communes, intercommunalités et porteurs de projets dans la prise en compte de ses objectifs dans la définition de leurs politiques publiques et projets d'aménagements.

A ce titre, le Syndicat Mixte prendra part aux différentes réunions de concertation mises en place par les collectivités. Il développera également des outils pédagogiques et fiches méthodologiques à destination des porteurs de projets.

En conséquence il assurera notamment le suivi des

- Plans Locaux d'Urbanisme Communaux et Intercommunaux
- Programmes Locaux de l'Habitat
- Plans Climat Air Energie Territoriaux

Le syndicat mixte apportera son appui technique et proposera tout au long des étapes d'élaboration une analyse des projets au regard de la compatibilité avec le SCOT.

Cet accompagnement pourra être sollicité sur l'ensemble des projets d'aménagement.

LE SUIVI DES AUTORISATIONS COMMERCIALES



Une commission « commerce » du SCoT assurera une observation régulière de la mise en œuvre du DAAC et de sa traduction dans les PLU /PLUI. Cette commission pourra être mobilisée pour tous les projets.

La compatibilité avec le SCoT des projets présentés sera appréciée par la commission « commerce » du SCoT et la CDAC en fonction et au regard de l'armature commerciale, des conditions d'implantations décrites ci-avant, et des localisations préférentielles.

LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN OEUVRE

Afin de faciliter la mise en œuvre du SCOT dans la définition des projets communaux ou intercommunaux, le syndicat mixte Pays Cœur de Flandre développera des outils pédagogiques et fiches méthodologiques favorisant l'appropriation du SCOT.

Il mobilisera également ses différentes compétences au service de la mise en œuvre

des objectifs du SCOT, notamment en matière de réhabilitation du parc de logements par l'animation du Programme d'intérêt Général, et de démocratie participative.

Le Syndicat Mixte développera une démarche participative autour des axes stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.





Les indicateurs de suivi

Le syndicat mixte Pays Cœur de Flandre souhaite engager un processus d'évaluation continu du SCOT.

Ce dispositif s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants, constituant le socle minimal de l'évaluation. Ces indicateurs pourront être complétés au fur et à mesure du processus de mise en œuvre.

Comme évoqué précédemment ce suivi/ élaboration fera l'objet d'une démarche partenarial incluant les collectivités, les acteurs locaux, les partenaires du syndicat mixte Pays Cœur de Flandre et la société civile.

DOO partie 1 créer les conditions de l'attractivité économique du territoire en valorisant les complémentarités internes

Orientation Indicateurs		Producteur de la donnée	Fréquence
	 Evolution du nombre de montées / descentes dans les haltes ferroviaires et haltes gares 	- Conseil Régional	- annuel
Orientation 1 : Améliorer l'accessibilité Flandre	- Etat d'avancement des projets d'infrastructure (RD 642 / désenclavement de la vallée de la Lys)	- Conseil départemental	- annuel
et Lys	 Evolution des liaisons transfrontalières en transport collectif présentes sur le territoire Evolution des Flux domicile – travail 	- Suivi des projets	- annuel
Orientation 2 : Valoriser la complémentarité des infrastructures	- Nombre d'hectares de zones d'activité aménagées sur l'Arc Lys Canal et localisation des projets	- atlas des zones d'activités	- annuel
majeures au service du développement économique	 Nombre d'hectares de zones d'activité aménagées sur le pôle Hazebrouck et localisation des projets 	- atlas des zones d'activités	- annuel

et Lus

	 Nombre d'hectares de zones d'activité aménagées le long de l'A25 et localisation des projets 	- atlas des zones d'activités	- annuel	
Orientation 3 : Assurer les complémentarités économiques internes au territoire	 Nombre d'hectares de zones de développement local aménagées à l'échelle du SCOT et localisation des projets Nombre d'hectares dédiés à l'extension des entreprises 	- atlas des zones d'activités	- annuel	
	existantes dans les PLU / PLUI	- PLU / PLUI	A définir	
Orientation 4 : valoriser le potentiel	- Evolution de la fréquentation des principaux équipements touristiques	- Comité Régional du Tourisme / office de tourisme	- annuel	
touristique du territoire	- Evolution de l'offre d'hébergements touristiques	- études spécifiques Offices de tourisme	- annuel	
Orientation 5 : Mettre en réseau l'offre touristique locale	 Etat d'avancement des projets de grands axes cyclables / vélo-routes – voies vertes 	- suivi des projets	- annuel	
	- Evolution de l'offre de chemins de randonnée	- CD 59 Office de tourisme	A définir	
Orientation°6 : assurer un développement commercial harmonieux	- Evolution du nombre de commerces au sein des zones commerciales et du tissu urbain mixte	- INSEE (BPE)	- annuel	
Orientation°7 : maintenir une agriculture dynamique et innovante	 Evolution des surfaces agricoles Evolution du nombre d'exploitations 	- EPF / PPIGE / Conseil Régional - RGA et chambre d'agriculture	- biannuel A définir	



DOO partie 2 prendre en compte les transitions en cours en innovant dans l'aménagement du territoire

Orientation	Indicateurs	Producteur de la donnée	Fréquence	
Orientation 8 : Adapter la	 Evolution du nombre d'habitants et du nombre de ménages 	- INSEE	- annuel	
production de logements aux enjeux démographiques de Flandre et Lys	 Evolution du parc de logements (nombre et typologies de logements réalisés, évolution des statuts d'occupation) 	- FILOCOM / INSEE	- annuel	
Orientation 9 : Promouvoir la	- Evolution de la part modale de la voiture individuelle	- INSEE	- annuel	
sobriété énergétique du territoire	- Nombre de logements réhabilités dans le cadre des dispositifs incitatifs (PIG,)	- ANAH / EPCI	- annuel	
Orientation 10 : Renforcer la	- Réalisation de l'étude de performance énergétique	- EPCI / SCIECF	?	
production locale d'énergies renouvelables et de récupération	 Evolution de la production locale d'énergie renouvelable et de récupération 	- ENEDIS ?	- annuel	
Orientation 11:	- Suivi des PPR	- suivi des projets	- annuel	
Mieux anticiper la gestion des risques et limiter l'exposition des populations	 Suivi des parcelles urbanisables concernées par les risques naturels d'inondation 	- PLU / PLUI	- annuel	
Orientation 12 : Accentuer les démarches en	ccentuer les urbanisées en ZNIEFF de émarches en type 1 et zones humides		- bi annuel	
faveur de la reconquête de biodiversité	- Evolution de la qualité de l'eau	Syndicats / Agence de l'eau		
Orientation 13: Prendre en compte les spécificités paysagères des différentes entités de Flandre et Lys	 Suivi des projets / orientations d'aménagement et de programmation 	PLU / PLUI / Suivi des projets	- annuel	

Orientation 14: Prendre en compte les spécificités des différents contextes urbains	- Evolution de la taille moyenne des parcelles aménagées	- Fichiers fonciers	- annuel
	 Evolution des surfaces urbanisées 	- EPF / PPIGE / Conseil Régional	- biannuel
Orientation 15: Assurer une gestion frugale du foncier et mettre en œuvre un urbanisme de	 Nombre et surfaces des opérations réalisées en renouvellement urbain + nombre de logements créés 	- EPCI / EPF	- annuel
projet	 Suivi du rythme de consommation des zones d'activités 	-Atlas des zones d'activités	- annuel
Orientation 16: Assurer l'aménagement qualitatif des zones d'activités	- Suivi qualitatif des zones d'activités	- Atlas des zones d'activités / suivi des projets	- annuel



DAAC : Commerce de - de 300 m²

Indicateur	Intérêt de l'indicateur	Evaluation	Valeur moyenne 2017	Moyenne généralement constatée	Sources, organismes	Périodicité de suivi
Densité en commerces traditionnels alimentaires	Evalue le niveau de polarité pour les achats alimentaires.	Rapport entre le nombre de commerces alimentaires et la population du territoire, exprimé pour 1000 habitants	1,43	2,03	Fichier CCI/CMA Données Insee	Evaluation SCoT (6 ans) + Observatoire
Densité en commerces traditionnels non alimentaires	Evalue le niveau de polarité pour les achats non alimentaires.	Rapport entre le nombre de commerces non alimentaires et la population du territoire, exprimé pour 1000 habitants	4,03	4,70	Fichier CCI/CMA Données Insee	Evaluation SCoT (6 ans) + Observatoire
Taux de diversité en commerces traditionnels	Indique la capacité du territoire à attirer une zone de chalandise large.	Rapport entre le nombre de commerces en équipement de la personne et de la maison sur l'ensemble des commerces (hors services).	22%	22%	Fichier CCI/CMA Données Insee	Evaluation SCoT (6 ans) + Observatoire
Poids de la population habitant sur une commune disposant d'au moins un commerce alimentaire	Evalue la qualité du maillage commercial à l'échelle de l'ensemble du territoire SCoT	Poids des habitants disposant sur leur commune d'au moins un commerce alimentaire	93%	83%	Fichier CCI/CMA Données Insee	Evaluation SCoT (6 ans) + Observatoire

DAAC : Commerce de + de 300 m²

Indicateur	Intérêt de l'indicateur	Evaluation	Valeur moyenne 2017	Moyenne généralement constatée	Sources, organismes	Périodicité de suivi
Densité en Grandes Surfaces Alimentaires	Etablit le niveau de structuration de l'offre commerciale alimentaire.	Nombre de mètres carrés pour 1 000 habitants du territoire SCoT	415	364	Inventaire commercial (Décisions CDAC, LSA Expert)	Evaluation SCoT (6 ans) + Observatoire
Taux de diversité en Grandes et Moyennes Surfaces	Permet de confirmer la vocation commerciale du pôle. L'évolution de ce taux nous informe sur le confortement de l'offre en produits anomaux	Rapport entre les m² en équipement de la personne, de la maison et culture-loisirs sur l'ensemble du plancher commercial	26%	30%	Inventaire commercial (Décisions CDAC, LSA Expert)	Evaluation SCoT (6 ans) + Observatoire
Taux de croissance des surfaces commerciales	Mesure les écarts entre croissance du plancher commercial et croissance de la population.	Taux de croissance des mètres carrés commerciaux des GMS depuis 2006.	+ 38% (5 fois plus rapide que la population)	Croissance du plancher 3 fois plus rapide que celle de la population	Inventaire commercial (Décisions CDAC, LSA Expert)	Evaluation SCoT (6 ans) + Observatoire
Création d'emploi dans la filière commerce	Apprécier le rapport entre la croissance des m² et l'impact sur l'emploi	Croissance de l'emploi base 100 en 2008	+5,3	-	ACOSS emploi	Evaluation SCoT (6 ans) + Observatoire
Nombre de mètres carrés de grandes et moyennes surfaces à louer ou fermés	Evalue l'importante des friches commerciales notamment en zone d'activité	Mètre carré de grandes et moyennes surfaces vacantes (rapporté au total des m² de GMS)	14 555 m² (8,8%)	-	Questionnaire commune	Evaluation SCoT (6 ans) + Observatoire

